

RULES AND REGULATION - LCH.Clearnet SA

10 juin 2014

Avis 2014-035

### Principes d'enregistrement et heures de compensation dans les Systèmes de Compensation

Cet Avis annule et remplace l'Avis 2014-014

Date de publication 10 juin 2014

Date d'entrée en vigueur 11 juin 2014

Marchés tous

*Conformément à la Section 3.1.1 des Règles de la Compensation «Enregistrement des Transactions» et l'Instruction III.1-1 relative aux Fonctionnalités disponibles dans le Système de Compensation Cash et Dérivés, LCH.Clearnet SA publie ci-après un Avis définissant les horaires de compensation des Transactions enregistrées dans le Système de Compensation Cash et Dérivés et le Système de Compensation des Produits de Taux.*

#### I – Moment de l'enregistrement au sens de l'Article 1.3.2.2 des Règles de la Compensation

Les Transactions reçues pendant les heures de compensation, telles que décrites dans cet Avis, font l'objet d'un enregistrement dans le Système de Compensation le même Jour de Compensation. Cet enregistrement est notifié par LCH.Clearnet SA à l'Adhérent Compensateur par l'envoi d'un message individuel en temps réel ou par la mise à jour des reportings accessibles via les moyens d'accès techniques.

Toutefois, les Transactions sur produits dérivés négociés entre 18:30 CET et 22:00 CET pendant la session nocturne des marchés Dérivés Euronext Paris et Euronext Amsterdam sont enregistrées le même Jour de Compensation entre 18:30 CET et 22:00 CET au moment de la notification par LCH.Clearnet SA de la réception de la Transaction.

#### II - Heures de compensation

##### A. Système de Compensation Cash et Dérivés

###### Heures de compensation:

Catégorie d'Instruments Financiers	jour normal / jour d'échéance	ouverture	fermeture
Toutes les Valeurs Mobilières	Non applicable	7:30 CET	20:00 CET
Tous les Dérivés sauf	jour normal	7:00 CET	19:30 CET

<b>MATIF</b>	jour d'échéance	7:00 CET	20:00 CET
<b>MATIF</b>	jour normal	7:00 CET	19:30 CET
	jour d'échéance	7:00 CET	19:30 CET

**Transfert des Positions Ouvertes (interne et externe):**

07:30 à 18:15 CET

**Heures limites d'Exercice et d'abandon<sup>1</sup>**

<b>Instruments Financiers</b>	<b>Jour normal / jour d'échéance</b>	<b>Limites pour Exercices ou abandons</b>
<b>Toutes les options sauf les options sur marchandises MATIF</b>	jour normal	19:15 CET
	jour d'échéance	19:45 CET
<b>options sur marchandises MATIF</b>	jour normal	19h:15 CET
	jour d'échéance	19:15 CET

**B. Système de Compensation des Produits de Taux**

<b>Instruments Financiers</b>	<b>Ouverture</b>	<b>Fermeture</b>
<b>Transactions sur les titres de créances émis par l'Etat français et assimilés</b>		
<b>Transactions dont la date de négociation ne correspond pas à la date théorique de dénouement</b>	8:00 CET	18:30 CET
<b>Transactions dont la date de négociation correspond à la date théorique de dénouement</b>	8:00 CET	13:45 CET
<b>Transactions sur les titres de créances émis par l'Etat italien</b>		
<b>Transactions dont la date de négociation ne correspond pas à la date théorique de dénouement</b>	8:00 CET	18:45 CET
<b>Transactions dont la date de négociation correspond à la date théorique de dénouement</b>	8:00 CET	12:00 CET
<b>Transactions sur les titres de créances émis par l'Etat espagnol</b>		

<sup>1</sup> Les abandons ne sont possibles qu'à la date d'échéance.

Transactions dont la date théorique de dénouement correspond à la date de négociation + 1 jour	8:00 CET	15:00 CET
Transactions dont la date théorique de dénouement correspond à la date de négociation + n jours (n>1)	8:00 CET	18:30 CET
Transactions dont la date de négociation correspond à la date théorique de dénouement	8:00 CET	13:45 CET

### C. C - Système de compensation des Repos Tripartites

Instrument Financier	Ouverture	Fermeture
<b>Repos Tripartites</b>		
Transactions dont la date de négociation correspond à la date théorique de dénouement	8:00 CET	12:00 CET
Transactions dont la date théorique de dénouement correspond à la date de négociation + 1 jour	8:00 CET	17:00 CET
Transactions dont la date théorique de dénouement correspond à la date de négociation + n jours (n>1)	8:00 CET	18:30 CET

### D. Gestion des Transactions reçues en dehors des heures de compensation

Toutes les Transactions et/ou les messages reçus en dehors des heures de compensation définies ci-dessus sont gérés par LCH.Clearnet SA à la réouverture du Système de Compensation, le Jour de Compensation suivant.

Par exception, sont rejetées par le Système de Compensation :

- les Transactions appariées sur ETCMS dont la date de négociation correspond à la Date de Dénoement théorique et reçues par LCH.Clearnet SA après 13:45 CET.
- les Transactions appariées sur ETCMS dont la Date de Négociation est antérieure à la Date de Dénoement théorique et reçues par LCH.Clearnet SA à la Date de Dénoement.

Il appartient à l'Adhérent Compensateur de renvoyer la Transaction corrigée pendant les heures de Compensation, le Jour de Compensation suivant.

Email: [lchclearnetsa\\_legal@lchclearnet.com](mailto:lchclearnetsa_legal@lchclearnet.com)

Website: [www.lchclearnet.com](http://www.lchclearnet.com)

